



Votation populaire du 25 septembre 2016

Initiative populaire « Pour une économie verte » : fiche sur les conséquences de l'initiative

Date

5 juillet 2016

Que se passera-t-il si l'initiative « Pour une économie verte » est acceptée ?

Sur le fond, le Conseil fédéral soutient les objectifs des auteurs de l'initiative, qui visent une économie durable, fondée sur une gestion efficiente des ressources. Il rejette cependant l'initiative car elle veut aller trop loin en trop peu de temps. Si elle était acceptée, la Suisse devrait réduire sa consommation de ressources d'environ 65 % d'ici à 2050.

La réalisation de l'objectif fixé par l'initiative – réduire l'empreinte écologique de la Suisse à un équivalent planète d'ici à 2050 – imposerait d'importants efforts à la Confédération, à l'économie et à la société. Concrètement, les conséquences pourraient être les suivantes :

- Il faudrait accélérer l'abandon des carburants fossiles et du fuel domestique.
- L'orientation écologique des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture devrait être renforcée, par exemple par la mise en place d'assortiments plus durables.
- L'industrie devrait rendre plus écologique l'ensemble des processus de développement, de production et d'élimination des produits. Cela supposerait une utilisation plus efficace des matières ainsi que des progrès dans le recyclage des déchets et la récupération des matières premières de valeur (p. ex. métaux de haute technologie).
- Il faudrait réduire, voire interdire le commerce de produits aux effets particulièrement néfastes sur l'environnement (p. ex. la tourbe, le soja et l'huile de palme issus d'une production non durable).
- Le volume des déchets issus de la production et de la consommation devrait être considérablement réduit.
- Dans le secteur du bâtiment, l'assainissement énergétique et un mode de construction économe en ressource deviendraient obligatoires.

- La Suisse devrait accroître l'exportation de produits économes en ressources et cleantech et intensifier le transfert de technologies vers les pays en développement et les pays émergents.
- L'effet de levier des achats publics durables (volume d'acquisition, 6 % du PIB) devrait être renforcé.
- Les impôts et taxes feraient l'objet d'une réorganisation systématique de sorte à internaliser les coûts externes et à créer ainsi des incitations pour promouvoir des comportements préservant les ressources de la part des entreprises et des particuliers.
- Il faudrait que la population adopte volontairement de nouveaux comportements et que des modes de consommation plus écologiques deviennent la règle.

Le Conseil fédéral reconnaît que la transition vers une économie plus respectueuse des ressources offre des perspectives. Les entreprises pourraient voir baisser les coûts des matières et de l'énergie. Les innovations dans les secteurs d'avenir se développeraient probablement. À condition toutefois de pouvoir s'appuyer sur des horizons temporels à long terme et des efforts librement consentis. En cas de « Oui » à l'initiative, il faudrait prendre des mesures qui, selon les modalités adoptées par le Parlement, affecteraient l'économie. Vu les délais fixés, les entreprises devraient supporter des coûts supplémentaires en raison des nouvelles règles s'appliquant à la fabrication de leurs produits. Le prix des biens et des services ayant un impact sur l'environnement augmenterait.

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/1751.pdf>